



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL No 17/2011

le 14 septembre 2011

Concerne :

Demande de crédit de Fr. 70'000.-- pour le financement de la procédure liée aux marchés publics en vue de l'agrandissement et la rénovation du collège Courbet.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 70'000.-- destiné aux travaux de l'ensemble de la procédure liée aux marchés publics, en vue de l'octroi d'un mandat d'architecte pour les phases études et travaux de transformation et d'agrandissement du collège Courbet.

Rappel

La Municipalité a émis le vœu de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir à l'avenir du collège Courbet et de ses annexes (pavillon scolaire - classes enfantines - salle de gymnastique) construits en 1954. A cet effet, au plan des investissements 2008-2013, un montant de Fr. 100'000.-- avait déjà été porté pour une étude.

Nature du projet de rénovation et d'agrandissement

De manière brève, voici quelques arguments de la Direction des écoles justifiant des travaux d'agrandissement et par conséquent d'entretien du collège Courbet.

- 1. Les classes de Charlemagne ne seront, à terme, plus utilisées et l'affectation du bâtiment devra être revue. Ce sont ainsi trois classes supplémentaires qui doivent pouvoir être accueillies à Courbet. La localisation des classes sur un même site permet une meilleure surveillance des élèves et la mise en place d'un enseignement décroisé.*
- 2. La poussée démographique, attendue suite à la réalisation des projets de Vassin et de Sully, amènera Ecoles à ouvrir de nouvelles classes. Or le site de Bel-Air est déjà saturé (aucune salle*



de classe disponible pour les appuis ou le décroïsonnement). La possibilité d'enclasser les élèves plus âgés (3^{ème} et 4^{ème}) sur le site de Courbet s'avérera la solution la plus rationnelle.

- 3. Le travail en groupes, l'organisation des appuis et la prise en charge des élèves à besoins particuliers nécessitent de disposer de locaux de dégagement ou de salles de classes supplémentaires. A l'heure actuelle, les appuis et le soutien pédagogique apportés à nombre d'élèves se déroulent en salle des maîtres ou dans les couloirs des collèges. Ce fonctionnement insatisfaisant ne peut être que provisoire et des locaux supplémentaires d'enseignement sont nécessaires.*
- 4. L'organisation de l'Ecole dans la structure HARMOS (2 cycles primaires 1-4 et 5-8) impliquera l'occupation probable et alternée des collèges des Marronniers et Courbet. Ainsi, le collège Courbet pourrait accueillir des volées d'élèves du deuxième cycle (5-8) en alternance avec le collège des Marronniers. Aucun des deux bâtiments ne dispose, à l'heure actuelle, du nombre de classes suffisant pour ce type d'organisation. L'augmentation de la capacité d'accueil du collège Courbet le permettrait.*
- 5. A ce jour, les salles de gymnastique sont occupées en permanence. Des après-midi sportifs doivent être organisés à l'extérieur afin de garantir l'enseignement de 3 périodes hebdomadaires d'éducation physique pour tous les élèves. Les actuelles salles des Marronniers et de Courbet sont de dimension restreinte et ne permettent pas l'enseignement de cette discipline aux classes de grands élèves. La Commune pourrait disposer, dans le cadre du projet Courbet, d'un outil aux normes adapté aux besoins scolaires. De plus, les différentes sociétés locales disposeraient aussi d'une salle de gymnastique leur permettant de développer les activités sportives au sein de la commune.*

De plus, et pour rappel, le dimanche 27 septembre 2009, les Vaudois ont accepté l'introduction de l'article 63a dans la Constitution du canton de Vaud instaurant une école à journée continue.

Ceci implique donc qu'en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

Marchés publics

L'ensemble de la procédure liée aux marchés publics est longue et complexe. L'administration communale ne dispose ni des compétences ni des forces nécessaires à la mise en place et à l'application des différentes étapes de cette procédure. Pour cette raison, elle souhaite mandater un bureau à même de gérer l'ensemble de cette démarche jusqu'au choix du bureau d'architecte ayant mandat de l'étude et de la réalisation des travaux de transformation et agrandissement du complexe scolaire de Courbet .

Relevons que plusieurs bureaux ont été approchés pour cette démarche, afin de proposer au Conseil une offre chiffrée pour l'ensemble du travail nécessaire et lié à la procédure dite des marchés publics.

Un bureau a d'ores et déjà été retenu par la Municipalité pour cette première phase de travail.



Coût

Honoraires d'organiseurs (bureau spécialisé en marchés publics)	25'000.--
Dédommagement pour 5 à 7 candidats architectes (7 x Fr. 5'000.--)	35'000.--
Honoraires collège de sélection, experts professionnels (2 x Fr. 3'000.--)	6'000.--
Frais publication, reproduction, présentation	2'000.--
Divers - imprévus (relevés éventuels)	2'000.--

Total **70'000.--**

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

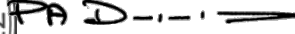
- vu le préavis municipal N° 17/2011 du 14 septembre 2011,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux relatifs à la procédure liée aux marchés publics, en vue de l'octroi d'un mandat d'architecte pour les phases études et travaux de transformation et d'agrandissement du collège Courbet ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 70'000.-- à passer par le débit du compte N° 9170.049.00 « Etude - Collège Courbet » ;
3. de prendre note que le montant de cette étude sera intégré au futur préavis demandant le crédit de construction.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Délégués municipaux : Mme Taraneh Aminian et M. Olivier Wälchli

Adopté par la Municipalité le 15 août 2011

